



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 19 mai 2016, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'approuver le Statut du personnel de la Ville de Carouge dans sa version du 28 avril 2016 et de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2016. D'approuver les grilles des traitements telles que validées par le Conseil municipal dans la délibération 50A-2008, valeurs 2016, qui font partie intégrante de la présente délibération (annexe 3).

(DA 023A-2016) Décision prise par 23 oui, 4 non et 1 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 14'663'000.- pour le réaménagement de l'école du Val-d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parasolaire existant. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. Qu'une somme de CHF 202'000.-, calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration. D'amortir le montant de CHF 14'663'000.- de la manière suivante :

- CHF 14'075'000.- (bâtiment) au moyen de 30 annuités, dès 2017 sous rubrique 21.331.
- CHF 588'000.- (mobilier + équipement d'exploitation) au moyen de 8 annuités, dès 2017 sous rubrique 21.331.

(DA 026-2016) Décision prise par 32 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 100'466'518.19 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'228'000.—, soit net CHF 96'238'518.19) aux charges et de CHF 108'541'333.15 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'228'000.—, soit net CHF 104'313'333.15) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 8'074'814.96. D'approuver le compte d'investissements 2015, pour un montant de CHF 10'888'802.75 aux dépenses et de CHF 3'366'079.30 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 7'522'723.45. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 7'522'723.45 par l'autofinancement à raison de CHF 20'712'590.56 au moyen de la somme de CHF 12'637'775.60 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 8'074'814.96. L'excédent de financement s'élève à CHF 13'189'867.11. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 8'074'814.96 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 239'145'811.45 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	75'846'924.55
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	163'298'886.90
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	239'145'811.45

et au passif un montant de CHF 239'145'811.45 qui se compose de :

- Engagements courants, dettes à court terme et passifs transitoires (natures 20, 21, 25)	CHF	5'306'529.51
- Dettes à court, moyen et long termes (nature 22)	CHF	38'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'468'394.64
- Provisions (nature 24)	CHF	25'808'002.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	4'869'559.80
- Fortune nette (nature 29)	CHF	163'693'325.50
Total du passif	CHF	239'145'811.45

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à	CHF	49'001'280.00
---	-----	---------------

(DA 027-2016) Décision par prise par 32 oui, 0 non et 0 abstention

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015
Mentionnés en annexe, pour un montant de

CHF 6'331'622.02

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par :

- les plus-values enregistrées aux revenus de
- les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges de

CHF 12'430'584.82

CHF 6'544'613.83

pour un total de

CHF 18'975'198.65

moins les insuffisances sur les revenus de

CHF — 4'577'691.67

soit au total

CHF 13'397'506.98

(DA 028-2016) Décision par prise par 32 oui, 0 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'120'000.- pour la mise en conformité énergétique et sécurité du bâtiment du clubhouse du Tennis Club de Carouge, sis 42 chemin Charles-Poluzzi à Carouge. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 1'120'000.- au moyen de 20 annuités, dès 2017 sous rubrique 34.331.

(DA 030-2016) Décision par prise par 32 oui, 0 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 7'800.- pour couvrir les frais de voyage des Maires 2016. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2016 sous indemnités de frais de déplacements et représentation (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif. De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

(DA 041-2016) Décision par prise par 28 oui, 4 non et 0 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 8 juillet 2016.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.



Le Président :
Pierre Maulini